



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève | 14 décembre 2017

ATTENTION: sous embargo jusqu'au 14 décembre 2017, 11h30, heure locale

Enquête indépendante sur les accusations de sexisme au sein du rectorat

Sabine von der Weid, présidente suppléante de la CRCT, et Luc Recordon, ancien conseiller aux Etats vaudois, formeront la commission d'enquête indépendante. Ils rendront leur rapport à fin février 2018.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Service de communication

24 rue du Général-Dufour
CH-1211 Genève 4

Tél. +41 22 379 77 17

media@unige.ch
www.unige.ch

Depuis plusieurs mois, l'Université de Genève est confrontée à des accusations récurrentes de sexisme ou de mobbing à l'égard de femmes cadres. L'anonymat des témoignages n'a pas permis d'engager les procédures d'enquête ou de médiation propres à l'institution. Face à ces accusations relayées par la presse et à la détérioration du climat de travail qu'elles entraînent au sein de la direction de l'Université, le Recteur Yves Flückiger a annoncé le 1er décembre 2017 l'ouverture d'une enquête indépendante.

L'enquête est confiée à une commission composée de Sabine von der Weid, licenciée en droit de l'Université de Fribourg, présidente suppléante de la Chambre des relations collectives du travail, vice-présidente de la Croix-Rouge genevoise et ancienne secrétaire permanente de l'UAPG (Union des associations patronales genevoises), et de Luc Recordon, docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat et conseiller aux Etats vaudois de 2007 à 2015, membre du parti écologiste suisse.

Dans le cadre de son mandat, la commission devra notamment :

- Vérifier si des agissements relevant du sexisme et du mobbing lié au genre peuvent être reprochés aux membres du rectorat.
- Vérifier la survenance de l'incident du stylo tel que relaté dans la presse, faisant état d'un échange supposé entre un membre du rectorat et une collaboratrice.
- Vérifier si le vice-recteur mis en cause par les médias entretient des relations dignes et correctes avec ses subordonnées et subordonnés.

Pour mener à bien sa mission, la commission pourra librement auditionner l'ensemble des membres du rectorat et des cheffes et chefs de service qui lui sont rattachés, les directrices et directeurs de division, les collaboratrices et collaborateurs du vice-recteur mis en cause, ainsi que tout autre membre du personnel de l'UNIGE, en fonction de ses besoins. Pour garantir leur liberté de parole, les collaboratrices et collaborateurs appelés à s'exprimer devant la commission seront relevés du secret de fonction. La commission veillera également à préserver, dans toute la mesure du possible, l'anonymat des témoignages.

Le rapport de la commission, attendu pour fin février 2018, sera remis au recteur Yves Flückiger et à Monsieur Dominique Biedermann, président du Comité d'éthique et de déontologie de l'UNIGE, instance indépendante qui rapporte directement au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. A cette occasion, il est également attendu de la commission qu'elle émette des recommandations visant à permettre d'une part le rétablissement de relations de travail sereines et constructives, et d'autre part que tout éventuel comportement identifié par elle comme pouvant être constitutif d'une infraction aux devoirs de fonction puisse être dûment établi et le cas échéant sanctionné.

Ni l'Université de Genève ni les membres de la commission ne s'exprimeront sur les travaux en cours avant la remise du rapport final de la commission.